

***La prise en compte des enjeux de santé et de préservation
de l'environnement dans les projets urbains***



Alban Narbonne - Chargé de mission urbanisme et santé, Ekopolis
06/02/2024 - Matinale ACAD



*Pôle de ressources pour
l'aménagement et la construction durable en IDF*



Ekopolis informe



avec des ressources
documentaires produites ou
sélectionnées pour vous sur
www.ekopolis.fr

Ekopolis accompagne



des opérations de bâtiment et
d'aménagement



Ekopolis forme



au bâtiment et à l'aménagement
durables, à travers des **parcours
thématiques ou sur-mesure**

Ekopolis anime



un large réseau de professionnels
autour d'événements, rencontres,
visites...



Sensibiliser à l'urbanisme favorable à la santé

à travers des événements :

L'exposition des populations à la pollution de l'air, les enjeux de santé dans les quartiers populaires...

Urbanisme et santé

Un programme d'actions dédié

Avec le soutien de l'ADEME Île-de-France, l'ARS Île-de-France, la DRIEAT et la MGP.

Mais aussi des groupes de travail, formations et publications thématiques sur www.ekopolis.fr

Et un accompagnement sur-mesure de vos opérations d'aménagement

pour y intégrer les enjeux de santé !

Les liens entre santé, environnement et aménagement



**World Health
Organization**

Définition de la Santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

*Constitution de l'OMS, Conférence internationale de la santé,
New-York, 1946.*

La santé environnementale

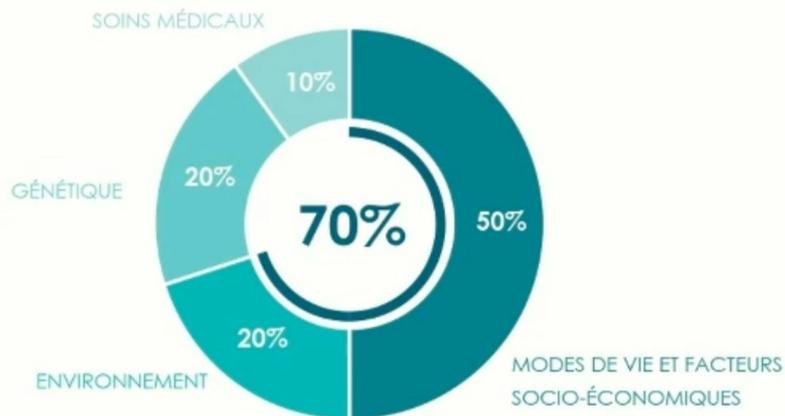
*Un lien entre santé,
environnement et
aménagement.*

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. »

OMS, “Charte Européenne de l’Environnement et de la Santé”, Conférence de l’OMS, Helsinki, 1994

Les déterminants de la santé

Selon le « Canadian Institute For Advanced Research » les impacts des déterminants sur la santé sont distribués de la manière suivante :

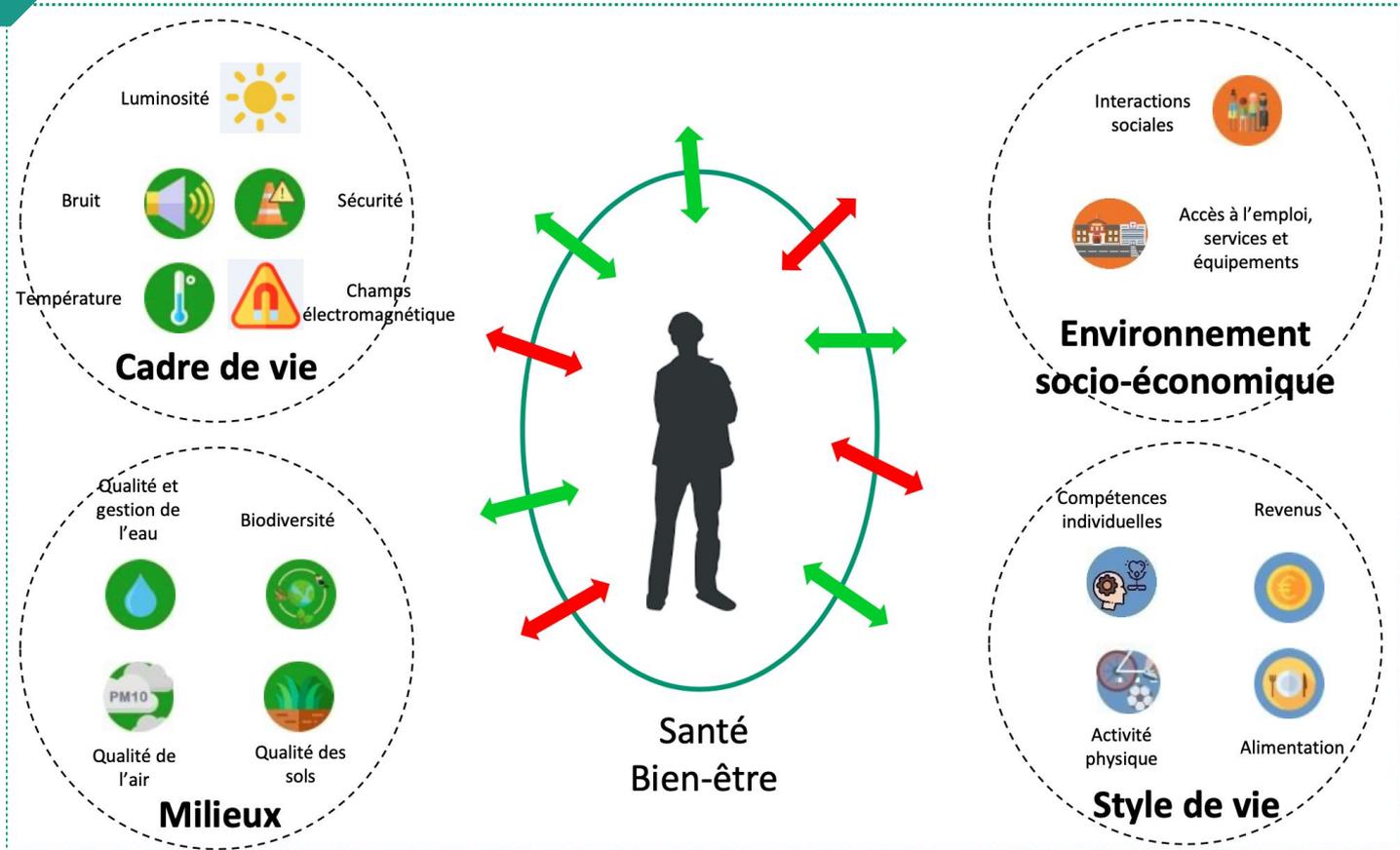


→ 70% de la santé d'un individu serait donc impactée par le cadre de vie et l'environnement.



Les déterminants de la santé, adapté de Barton & Grant, 2006

... vers des déterminants économiques et sociaux de la santé





Inégalités sociales de santé et zones de cumul de nuisances

→ *caractériser les inégalités
territoriales en santé*

→ *identifier les publics les plus
sensibles*

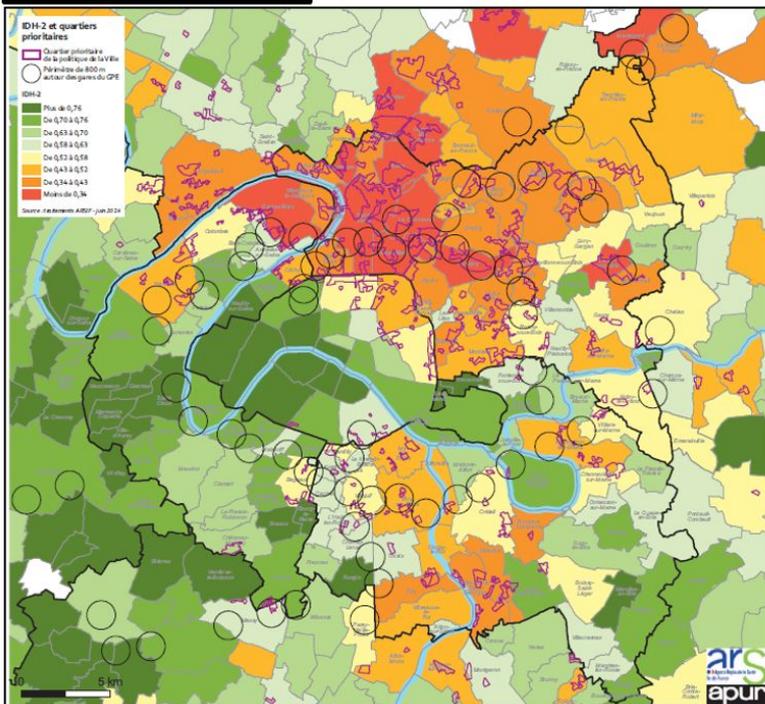
Des approches territoriales

→ Les **différentiels d'exposition** et
différentiels de vulnérabilité qui sont
la source **d'inégalités sociales et
territoriales de santé**.

→ Les zones de **cumul de nuisances
environnementales** ou **points noirs
environnementaux**

Les inégalités sociales et territoriales de santé

IDH-2 et politique de la ville

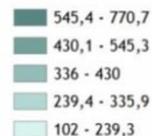


Traitement APUR 2015

Prévalence du diabète de type 2

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD pour diabète chez les hommes dans les UGP* situées à 25 km ou moins du centre de Paris (2007-2010)

Taux standardisés pour 100 000 hommes

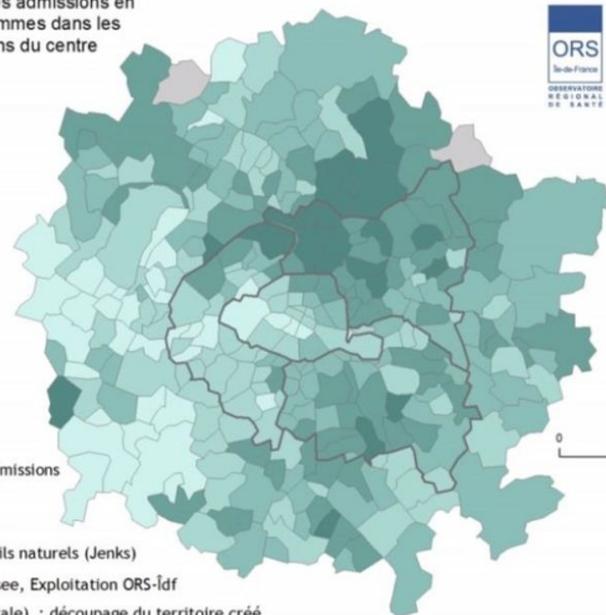


Nombre de nouvelles admissions < 5 sur la période

Méthode de discrétisation : Seuils naturels (Jenks)

Sources : CNAMTS, MSA, RSI, Insee, Exploitation ORS-Idf

* UGP (Unité Géographique Postale) : découpage du territoire créé par l'ORS pour exploiter les données fournies au code postal.



Données ORS IDF 2015

Les inégalités sociales et territoriales de santé

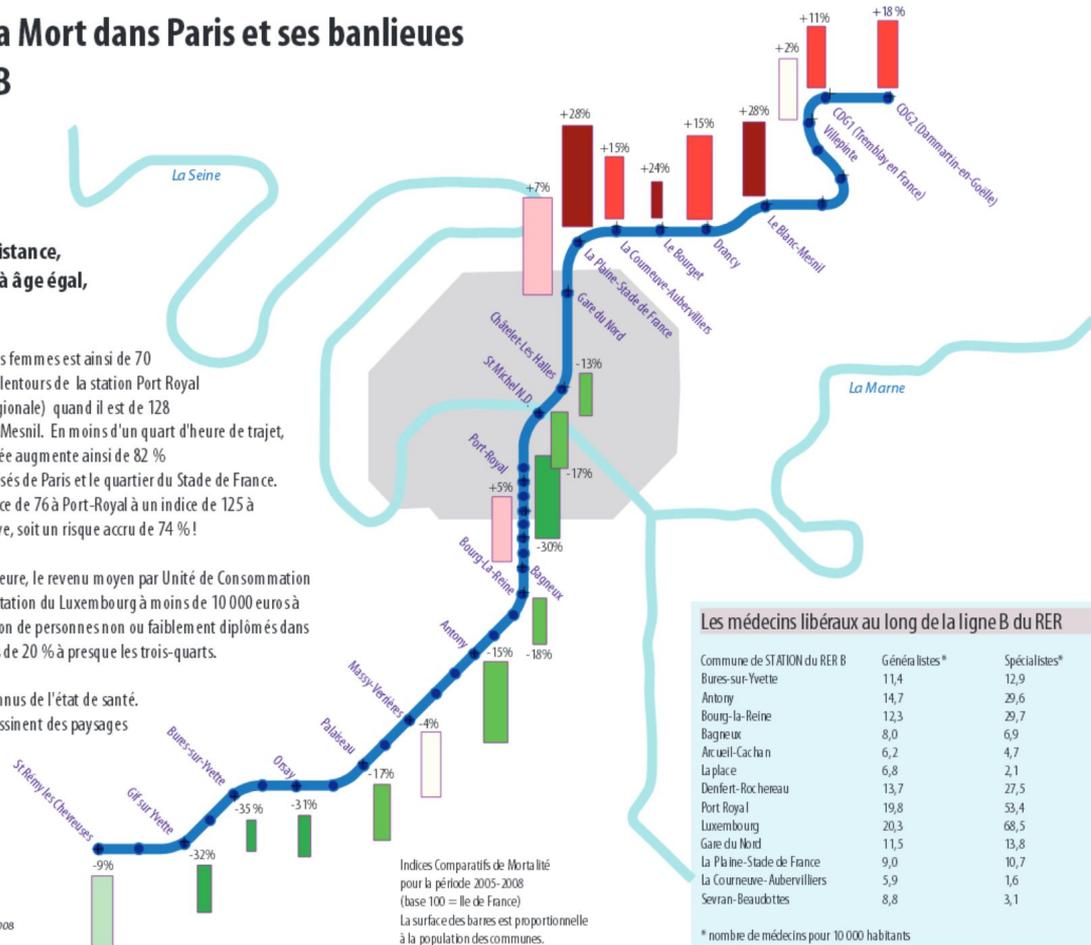
La Ville, la Vie, la Mort dans Paris et ses banlieues au long du RER B

A quelques kilomètres de distance, le risque moyen de mourir, à âge égal, varie du simple au double.

L'indice Comparatif de mortalité des femmes est ainsi de 70 dans le 11^{ème} arrondissement aux alentours de la station Port Royal (-30 % par rapport à la moyenne régionale) quand il est de 128 à La Plaine Saint-Denis ou au Blanc-Mesnil. En moins d'un quart d'heure de trajet, le risque de mourir une année donnée augmente ainsi de 82 % entre les arrondissements les plus aisés de Paris et le quartier du Stade de France. Pour les hommes on passe d'un indice de 76 à Port-Royal à un indice de 125 à Saint-Denis et de 132 à La Courneuve, soit un risque accru de 74 % !

Dans le même temps d'un quart d'heure, le revenu moyen par Unité de Consommation passe de 37 000 euros autour de la station du Luxembourg à moins de 10 000 euros à La Courneuve tandis que la proportion de personnes non ou faiblement diplômés dans la population adulte passe de moins de 20 % à presque les trois-quarts.

Or, ce sont là des déterminants reconnus de l'état de santé. Par leur concentration même, ils dessinent des paysages socio-sanitaires tranchés que l'on ne soupçonne guère tandis que le RER B parcourt les 70 km de sa ligne.



Les médecins libéraux au long de la ligne B du RER

Commune de STATION du RER B	Généralistes*	Spécialistes*
Bures-sur-Yvette	11,4	12,9
Antony	14,7	29,6
Bourg-la-Reine	12,3	29,7
Bagneux	8,0	6,9
Arcueil-Cachan	6,2	4,7
La place	6,8	2,1
Denfert-Rochereau	13,7	27,5
Port Royal	19,8	53,4
Luxembourg	20,3	68,5
Gare du Nord	11,5	13,8
La Plaine-Stade de France	9,0	10,7
La Courneuve-Aubervilliers	5,9	1,6
Sevan-Beaudoctes	8,8	3,1

* nombre de médecins pour 10 000 habitants

© E Vigneron/NFT 2010
 Sources des données : INSERM SC8 et INSEE-REP 2008
 Calculs et mise en forme : NFT 2010

Concepts, définitions et notions clés



LES CUMULS DE NUISANCES ENVIRONNEMENTALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Édition 2016

Les impacts environnementaux mesurent des aspects très divers et peuvent être appréhendés de multiples façons, sous la forme d'un ou de plusieurs indicateurs. Les cartes de nuisances cumées ont pour but de géographiquement représenter les différents types de nuisances afin de permettre de mieux appréhender les enjeux de leur cumulation.

L'impact géographique de chaque nuisance a été croisé avec une grille cartée de 500 mètres de côté couvrant l'Île-de-France. Les nuisances, les indicateurs, sont classés de 1 à 5 en fonction de leur impact. Les différents problèmes environnementaux présents dans la carte. Les indicateurs de nuisances et de pollutions, classés de 1 à 5, sont présentés dans l'annexe 1 de la DRIEAF et de l'ARS ÎF et ont été utilisés pour réaliser cette carte.

Indicateurs de nuisances et de pollutions

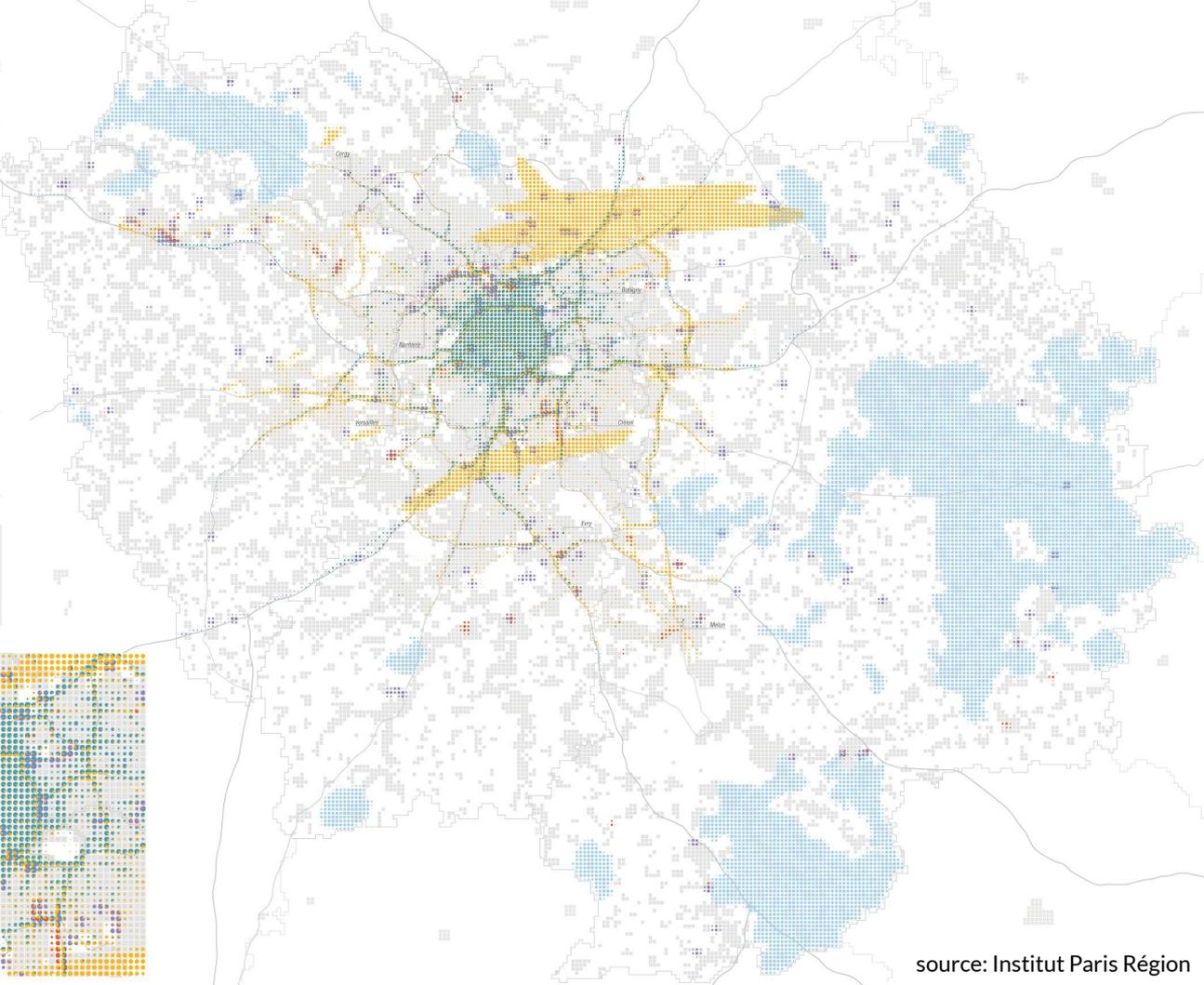
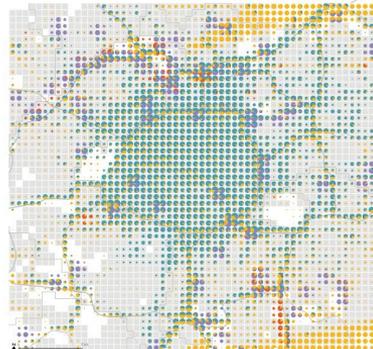
- La carte de nuisances est proportionnelle à la cartographie cumulée des nuisances.
- La pollution de l'air : Indicateur synthétique de respect des normes européennes pour l'année 2012 (PM₁₀, NO₂, O₃, benzène) pour au moins six années sur la période 2010-2012.
- Le bruit : Indicateur synthétique de respect des normes européennes de bruit pour la période 2010-2012, par le quartier secteur de la commune. Selon l'arrêté préfectoral de la Préfecture de l'Environnement (DRIEAF).
- La pollution des sols : Selon les données des SPS pour l'ensemble de l'Île-de-France (Commission Coorpol) pour les années 2010-2012.
- La pollution de l'eau : Indicateur synthétique de respect des normes européennes de qualité de l'eau destinées au contact de la baignade pour la période 2010-2012 pour au moins six années consécutives, rivières, lagunes, profonds et lacs.
- Les nuisances olfactives : Selon les données des SPS pour l'ensemble de l'Île-de-France (Commission Coorpol) pour les années 2010-2012.

● Moteur représentant nuisances et pollutions.

Fond de plan

- Motif paysan
- Relevé raster gris

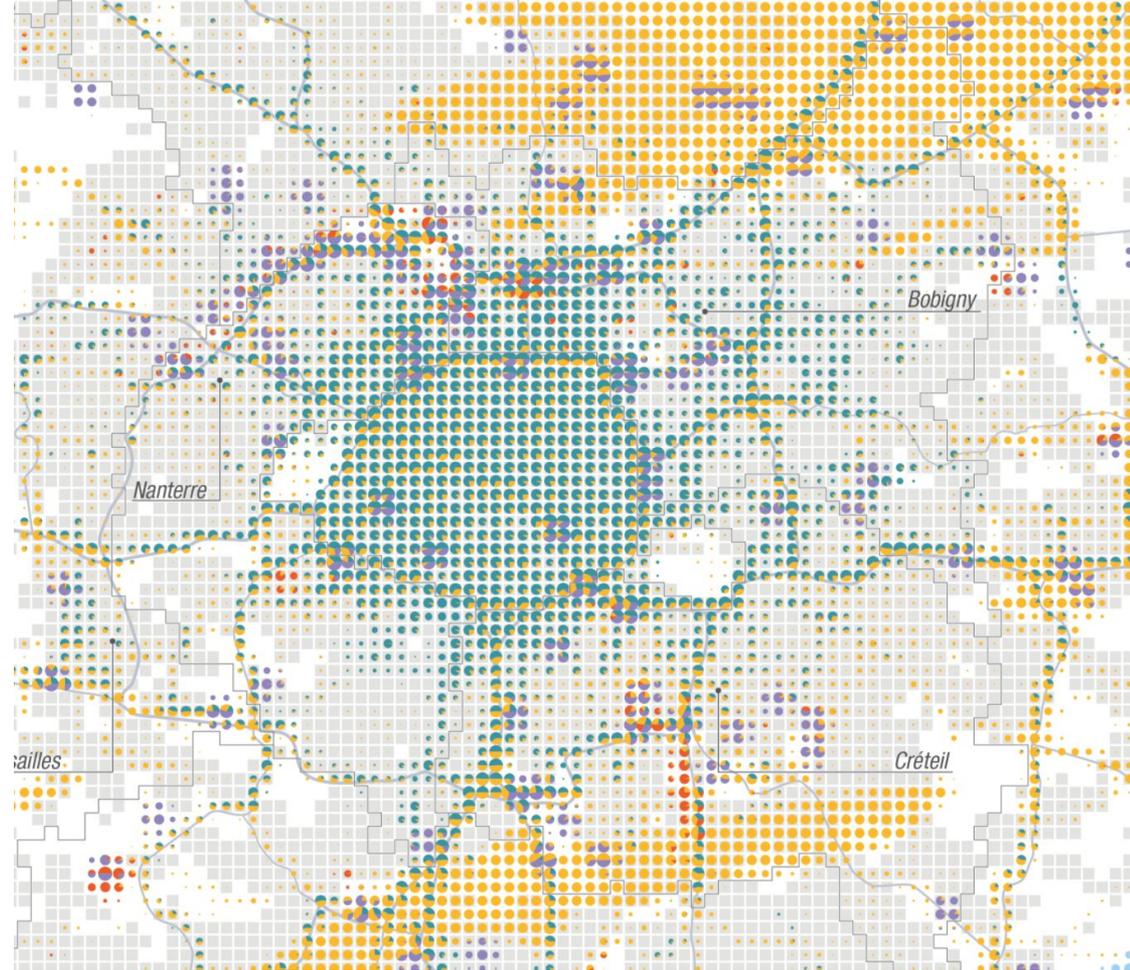
Cumul de nuisances et pollutions en région Île-de-France



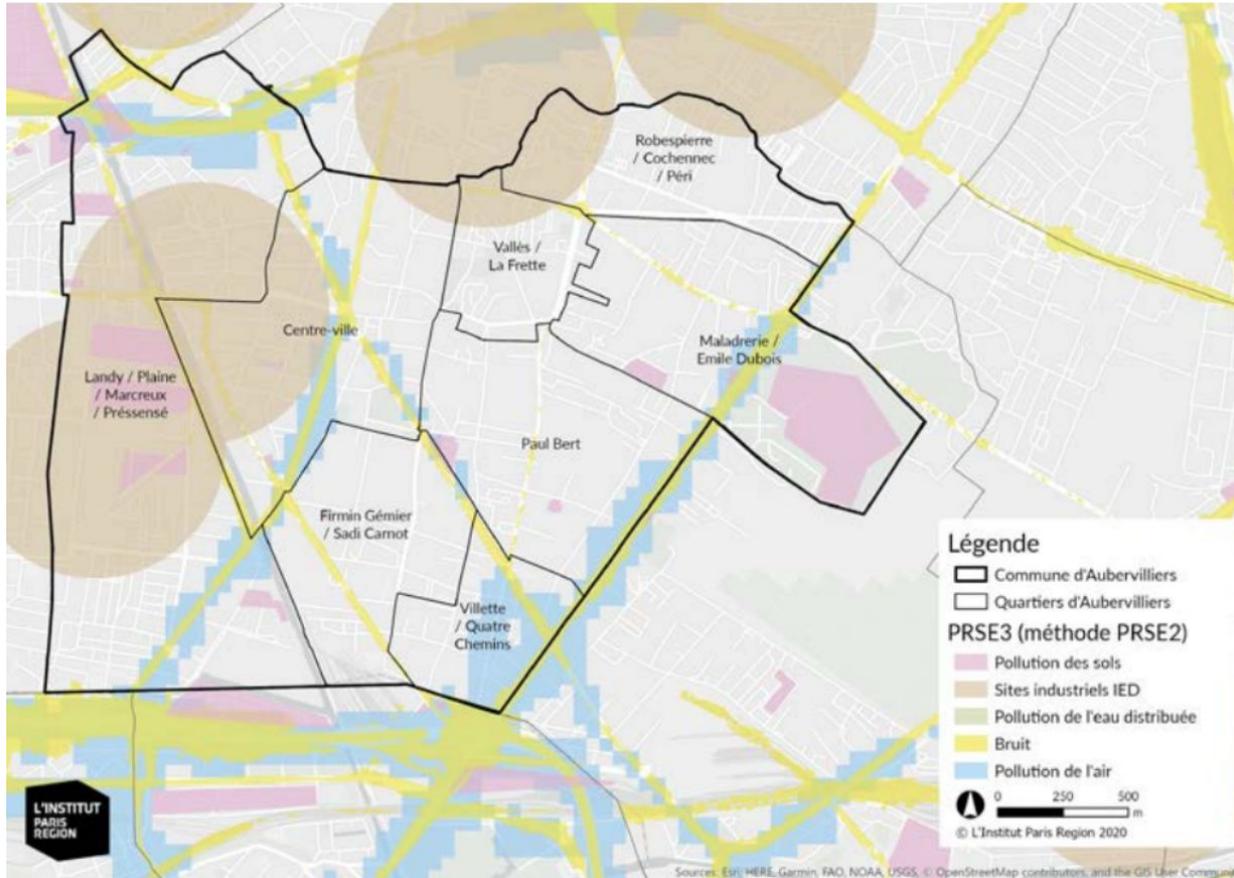
Indicateurs de nuisances et pollutions

La taille du symbole est proportionnelle à la surface cumulée des nuisances

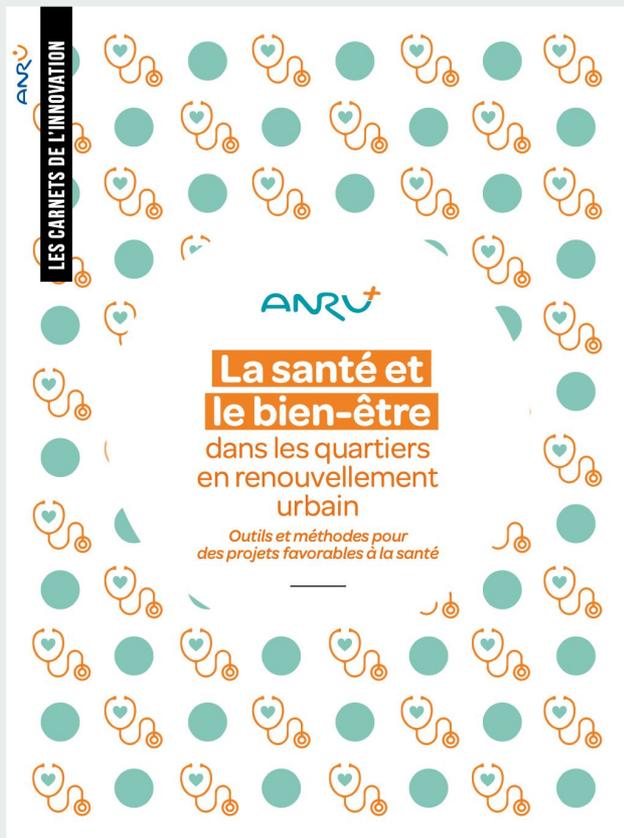
- La pollution de l'air : Indicateur synthétique de dépassement des valeurs réglementaires pour 5 polluants (PM₁₀ ; PM₂₅ ; Ozone ; NO₂ ; benzène)* pour au moins une année (sur la période 2010-2012).
- Le bruit : Indicateur synthétique de dépassement des valeurs limites en Lden prises en application de la Directive européenne 2002/49/CE, pour la période 2006-2012, pour les quatre sources de bruit (routes, voies ferrées, aéronefs et installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE))**.
- La pollution des sols : Sites ou anciens sites ICPE pour lesquels la DRIEE Île-de-France a connaissance d'une pollution des sols au 1^{er} février 2012.
- La pollution de l'eau distribuée : Indicateur synthétique de non-conformité physico-chimique de l'eau distribuée au robinet du consommateur pour l'année 2012 pour au moins l'un des quatre critères : nitrates, fluorures, pesticides et bactéries.
- Les pollutions chroniques diffuses liées à l'activité industrielle : Présence d'installations concernées par la directive IED, relative aux émissions industrielles.



Les zones de cumul de nuisances environnementales



Diagnostic zones de cumul de nuisances et pollutions à Aubervilliers, (ORS, 2021)



Des caractéristiques sanitaires plus défavorables en QPV :

- Un lien étroit entre précarité sociale et économique et vulnérabilité de santé
- Une prévalence plus importante des pathologies chroniques (diabète, obésité, asthme)
- Un accès à l'offre de soin plus restreint
- Une plus forte exposition aux nuisances environnementales

Le diagnostic santé des populations issues des QPV franciliens

Face au constat de l'état de santé dégradé des populations des QPV en renouvellement urbain, l'ANRU a élaboré avec l'ARS Île-de-France un protocole de collaboration à visée expérimentale pour la période 2017-2019. L'ambition était de renforcer la prise en compte des questions de santé dans les projets du Nouveau programme national pour le renouvellement urbain (NPNRU) conduits sur les QPV franciliens.

Le protocole a permis d'engager entre les deux agences un **diagnostic partagé de la vulnérabilité des populations franciliennes en matière de santé sur les QPV en renouvellement urbain** et d'amorcer la construction d'une compréhension mutuelle et d'une culture commune entre acteurs du renouvellement urbain et de la santé.

Le diagnostic de la vulnérabilité des populations franciliennes en matière de santé a été réalisé à partir de cinq critères :

— **Offre de premier recours et médecine de proximité** : sur les 59 quartiers NPNRU d'intérêt national, 45 sont localisés dans des territoires situés en ZIP zones d'intervention prioritaire, jugés plus déficitaires.

— **Offre médico-sociale - personnes âgées et personnes en situation de handicap** : les quartiers en renouvellement urbain franciliens abritent un ratio de 1,4 % des établissements

d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) franciliens, alors qu'ils regroupent 6,5 % de la population régionale.

— **Pratique d'activité physique :**

en Seine-Saint-Denis, à Bobigny, La Courneuve et Dugny, on note des niveaux de pratique utilitaire particulièrement faibles (environ 10-15 % de la population pratique moins de 30 minutes de mobilité active par jour dans le cadre de ses déplacements), selon l'Enquête globale transport (EGT) 2010.

— **Pathologies chroniques liées à l'alimentation et accès à une alimentation saine :**

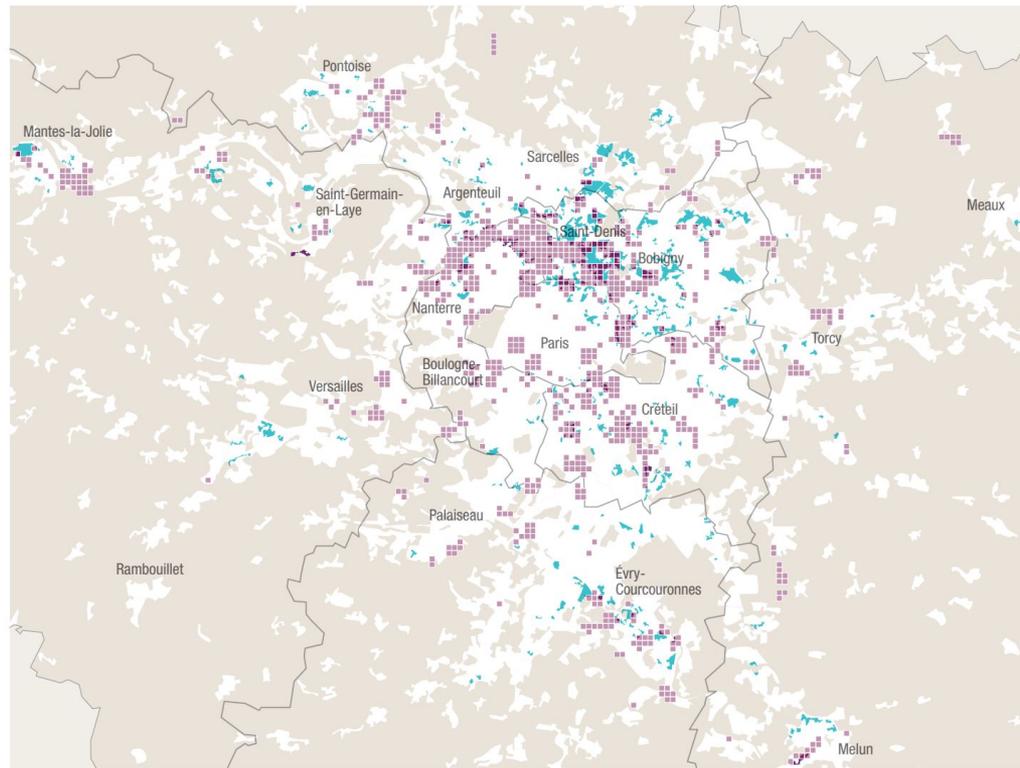
les communes concernées par un projet de renouvellement urbain sont surreprésentées dans les territoires ayant une forte prévalence du diabète de type 2 (sur les 62 communes en PRU, seulement trois sont en dessous des moyennes régionales). On retrouve ici notamment les effets de l'organisation commerciale alimentaire des QPV²⁰.

— **Vulnérabilité environnementale :**

sur les 59 quartiers franciliens d'intérêt national, 16 sont particulièrement impactés par des « points noirs environnementaux »²¹ : pollution de l'air, bruit lié aux transports, habitat à risques, carence en végétation face à la chaleur en ville, sols pollués, proximité de sites industriels), etc.

Les inégalités sociales et territoriales de santé

22 % de la population des quartiers populaires est concernée par un point noir environnemental



- Point noir environnemental
- Quartier en politique de la ville (QPV)
- Partie de QPV concernée par un point noir environnemental

N 0 10 km
© L'INSTITUT PARIS REGION, 2021
Sources : ANCT, L'Institut Paris Region



**Vers un urbanisme
favorable à la santé**



L'Urbanisme Favorable à la Santé

*Une réponse pour
mieux prendre en
compte la santé dans
les projets urbains.*

*« L'UFS repose sur la mise en place
d'aménagements qui tendent à
promouvoir la santé et le bien-être des
populations tout en respectant les trois
piliers du développement durable
(efficacité économique, équité sociale,
préservation de l'environnement). Il porte
également les valeurs d'égalité, de
coopération intersectorielle et de
participation. »*

**Barton H. et Tsouro C., "Urbanisme et santé :
un guide de l'OMS", 2004.**

L'urbanisme favorable à la santé : des enjeux connus et renouvelés

Faire de la santé le fil rouge des projets urbains





L'Urbanisme Favorable à la Santé, en France et en IDF

*Plans nationaux, actions
des services de l'Etat et
autres initiatives.*

Le cadre

- La **promulgation de plans** nationaux (PNSE) et régionaux (PRSE) face à l'apathie du cadre législatif
- Une **sollicitation de l'ARS** pour l'évaluation sanitaire de projets urbains

Les outils

- L'émergence de **nouveaux outils** (EIS, UFS, etc.)
- La publication d'**études**, de **référentiels** structurants, et de **guides** opérationnels

Les outils :

Évaluations d'impact en santé (EIS) et démarches d'urbanisme favorable à la santé (UFS)

EIS

- ❖ **Démarche reconnue** de santé publique
- ❖ Initié sur un projet en cours de définition.
- ❖ Evaluation ex-ante, analysant les effets potentiels sur la santé d'une proposition dans l'objectif de l'améliorer pour le mieux-être des populations. L'analyse permet la priorisation des impacts et des recommandations à mettre œuvre.

UFS

- ❖ **Concept émergent** visant à mobiliser des « composantes d'aménagement urbain favorables à la santé ».
- ❖ Initié en amont d'un projet urbain.
- ❖ Focale sur des recommandations opérationnelles « vertueuses » en fonction des vulnérabilités du territoire.



L'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS)

→ *une démarche de santé
volontariste, reconnue et
normée*

→ *une portée limitée*

Une démarche d'aide à la décision publique

→ Définie en 1999 par le consensus de Göteborg : “l’objectif est d’accentuer les impacts positifs et de réduire les impacts potentiels négatifs d’un projet, en formulant des recommandations vertueuses pour la santé des populations.”

→ Elle répond généralement à une méthodologie précise, en cinq étapes, sur une période de 6 mois à 1 an.

Les démarches d'Urbanisme Favorable à la Santé

→ *une approche volontariste
englobante et contextuelle*

→ *une portée plus
importante que l'EIS*

Une démarche englobante et contextuelle

→ Il n'existe **pas une méthodologie précise** aux démarches UFS, mais un **ensemble de guides** proposent des moyens d'actions .

→ Cette approche permet d'intégrer la **santé dans une diversité de projets:**

-PCAET (Grand Paris Grand Est),

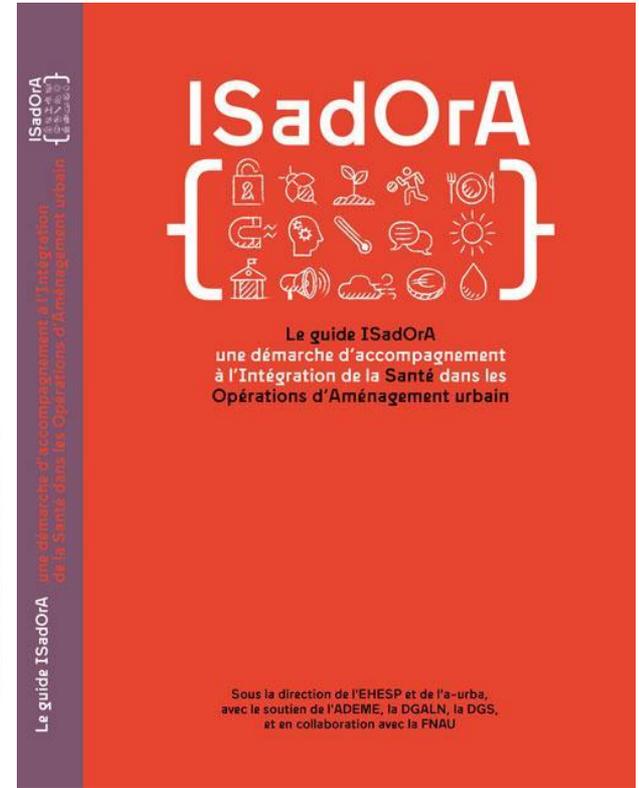
-Plan de Santé Métropolitain (MGP)

-PLU, PLUI (Fontenay-sous-Bois)

-SCoT (Grand Paris Sud)

-ZAC, PRU, etc.

Urbanisme et santé : le cadre réglementaire et méthodologique



AMI SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE (AMI SEAD)

LES 5 LAURÉATS DE L'AMI SEAD 1 (2016)

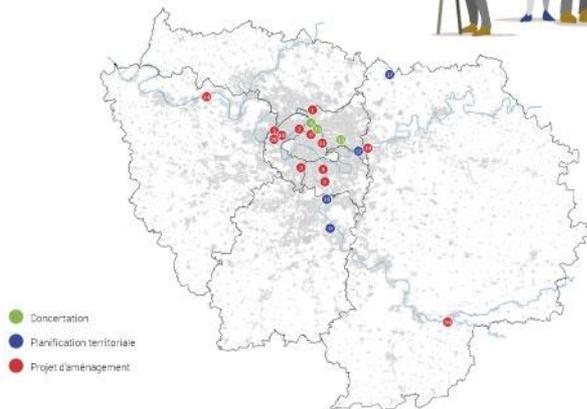
- 1 - **Pierrefitte-sur-Seine (93)** - Etude pour un urbanisme favorable à la santé (UPS) sur le PRU Fauvettes-Joncherolles
- 2 - **Clichy - Citallios (92)** - EIS ZAC du Bac d'Asnières (revitalisation d'un quartier urbain)
- 3 - **Bagneux (92)** - EIS quartier nord de Bagneux - PRUS Pierre Plate
- 4 - **Saint Denis (93)** - Mise en place d'un Conseil Local en Santé Environnementale
- 5 - **Nanterre (92)** - EIS projet urbain à vocation économique de reconversion des anciennes papeteries de la Seine à Nanterre

LES 12 LAURÉATS DE L'AMI SEAD 2 (2019)

- 6 - **SNCF (Paris 18^{ème})** - EIS du projet « Hébert »
- 7 - **Choisy-le-Roi et l'EPT Grand Orly Seine et Bièvre (94)** - EIS du projet de renouvellement urbain (NPNRU) du « Quartier Sud »
- 8 - **Vitry-sur-Seine (94)** - EIS rapide sur le PRU de Vitry « Centre ville - Robespierre - Capra »
- 9 - **CA Grand Paris Sud (77-91)** - Etude territoriale en santé en parallèle de l'élaboration du SCoT
- 10 - **Vigneux-sur-Seine (91)** - Intégration d'un volet santé dans le PLU
- 11 - **Paris (Porte de Montreuil - Paris 20^{ème})** - Démarche d'apaisement et d'aide à la mise en œuvre de recommandations formulées dans le cadre de l'EIS Les Portes du XX^{ème} achevée en 2018
- 12 - **EPT Grand Paris Grand Est (93)** - Intégration d'un volet santé dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- 13 - **Fontenay-sous-Bois (94)** - Co-construction d'un guide local d'aménagement responsable favorable à la santé et au bien-être
- 14 - **Les Mureaux (78)** - Démarche « Urbanisme Favorable à la Santé » intégrée dans le cadre de la conduite du dispositif « Action Osur de Ville »
- 15 - **Aubervilliers (93)** - Préfiguration d'un Conseil Local en Santé Environnementale
- 16 - **Varenes-sur-Seine (77)** - Réflexion en santé intégrée au projet d'aménagement urbain
- 17 - **CC Plaines et Monts de France (77)** - Intégration d'un volet santé dans le SCoT

LES AMÉNAGEURS ENGAGÉS

- 18 - **Paris la Défense (92)**
- 19 - **EPAMARNE (77)**
- 20 - **Citallios (IDF)**



Retour d'expérience :
PLU Santé de Melun

Réalisation d'un
diagnostic en santé du
territoire



MELUN (77)

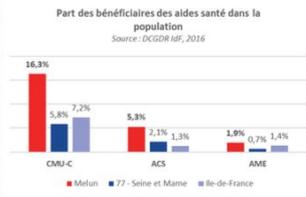
Accès aux soins

La présence d'une offre de santé liée au statut de ville-centre d'un bassin de vie:

- A l'échelle de la Ville de Melun, la densité pour 10 000 habitants des différentes professions libérales de santé est supérieure à la moyenne régionale: on note notamment la densité des généralistes (8,9 contre 8,1 pour 10 000 habitants à l'échelle régionale), ou des infirmiers (11 contre 8,6 pour 10 000 habitants). La densité d'infirmiers libéraux est supérieure (16,1 contre pour 10 000 habitants).
- Melun est inscrit en zonage d'action complémentaire (ZAC) des médecins en 2018.
- La commune compte sur son territoire le Santépôle, ouvert en 2018, regroupant le Centre Hospitalier de Melun et la Clinique Saint-Jean, et dont la vocation d'accueil concerne l'ensemble du sud Seine-et-Marne.

Une forte prégnance des bénéficiaires des aides santé:

- 16,3% de la population communale bénéficie de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), un taux sensiblement supérieur à celui du département.
- Les bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) représentent 5,3% de la population melunaise ; c'est quatre fois plus qu'à l'échelle régionale.



Etat de santé des populations

Des indicateurs de mortalité globalement défavorables:

Les données suivantes sont exprimées à l'échelle de l'EPCI CAMVS:

- Sur la période 2012-2015, le taux de mortalité générale (732,2 décès pour 100 000 habitants) est significativement supérieure à la moyenne régionale (654,8 décès pour 100 000 habitants).
- Le taux de mortalité prématurée (décès intervenant avant 65 ans) est également supérieure (186,6 décès pour 100 000 habitants) à la moyenne régionale (156 pour 100 000 habitants), en particulier chez les hommes (254 décès pour 100 000 habitants).
- Le taux de mortalité standardisé pour les cancers se situe dans la moyenne régionale (209 décès pour 100 000 habitants). En revanche, ces taux concernant les maladies de l'appareil circulatoire et l'appareil respiratoire sont sensiblement plus élevés que la moyenne régionale.
- La CAMVS présente des taux de mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool (23,7 pour 100 000 habitants) et de tabac (94,6 pour 100 000 habitants) légèrement supérieurs aux valeurs régionales (respectivement 20,7 et 87,4 pour 100 000 habitants).

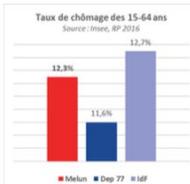
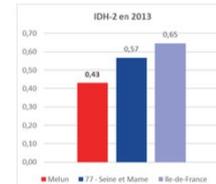
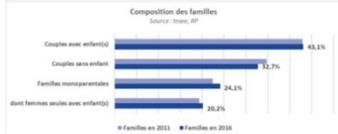
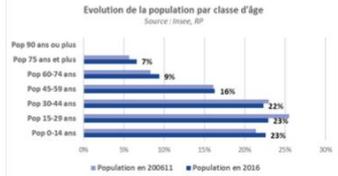
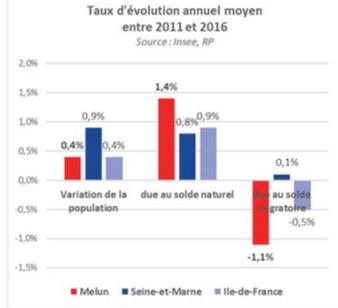


MELUN (77)

Contexte socio-démographique

Des vulnérabilités socio-économiques, une population encore jeune mais un déficit d'attractivité résidentielle :

- Un taux de croissance démographique dans la moyenne régionale (+0,4% en moyenne par an entre 2011 et 2016), contrastant un excédent naturel très marqué (+1,4%) et un déficit migratoire important (-1,1%).
- Si un vieillissement est observable entre 2011 et 2016 (progression de la part des 60 ans et plus), la commune reste caractérisée par une forte proportion de jeunes, notamment les moins de 15 ans, dont la population progresse également.
- On note une progression de la proportion des familles monoparentales entre 2011 et 2016 (pour atteindre 24,1% des familles).
- Des niveaux de revenus (17 467 € revenu médian par UC) bien inférieurs à ceux du département (22 579 €) et de la région (22 906 €) ; près de la moitié des foyers fiscaux de la commune ne sont pas imposables.
- La valeur de l'IDH-2 est de 0,43 en 2013, traduisant des situations de fragilités sociales avérées sur la commune.

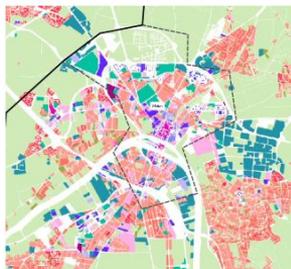


Retour d'expérience : PLU Santé de Melun

Réalisation d'un diagnostic en santé du territoire

MELUN (77)

Milieux naturels et environnements urbains

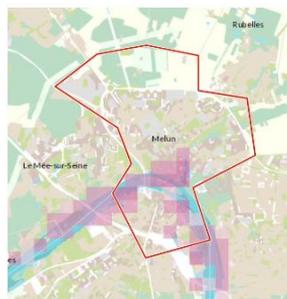


Le tissu territorial de Melun est extrêmement composite, intégrant aussi bien des espaces verts et non bâtis qu'une grande diversité de formes d'habitat (collectif de centre ancien, grands ensembles, habitat individuel hétérogène), ainsi que de grandes emprises d'activités économiques et de grands équipements (comme le nouveau pôle de santé).

Parmi les risques environnementaux, on peut souligner l'enjeu des zones inondables: 5,9% de la superficie de la commune se trouve en zone inondable, dont la moitié environ sont des espaces non-bâti. Les zones inondables impactent potentiellement environ 5% de la population communale. Le site de l'ancien hôpital se situe, selon cette cartographie, à proximité des zones inondables du centre historique de Melun.



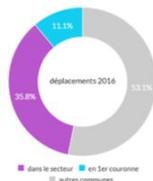
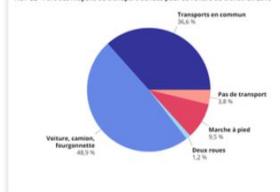
LES ZONES INONDABLES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES



MELUN (77)

Pratiques et modes de vie

ACT 02 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016



5 892 actifs travaillent dans le secteur d'étude
1 826 actifs travaillent dans les communes limitrophes au secteur d'étude
8 744 actifs travaillent dans une autre commune

Déplacements domicile - travail
2016 depuis le lieu de résidence



Indicateur
d'accessibilité à pied
territorialisé, Institut
Paris Région, 2018.



Des moyens de mobilités alternantes différenciées selon le lieu de travail, un enjeu de développement des mobilités actives pour les actifs résidant et travaillant à Melun.

- Plus de la moitié des actifs résidant à Melun travaillent en dehors de la ville et des communes limitrophes.
- Les véhicules individuels motorisés sont utilisés dans la moitié des cas pour se rendre au travail (tous secteurs de destination confondu).
- Les modes actifs représentent un peu plus de 10% de l'ensemble des déplacements domicile-travail. On peut noter que cette proportion atteint 25% pour les actifs à la fois résidant et travaillant à Melun.

- Un potentiel existe pour développer la place des mobilités actives: on notera ainsi que le territoire de Melun peut être considéré comme un îlot de « marchabilité » au sein du Sud Seine-et-Marne.

Retour d'expérience : PLU Santé de Melun

*Organisations d'ateliers
avec élus, services
techniques et habitants*

*→ objectif de
sensibilisation des
différentes parties
prenantes, et
priorisations des enjeux*



Pour en savoir plus, consultez les témoignages des élus et techniciens de la ville de Melun :
<https://www.novascopeia.fr/amisead/>

Retour d'expérience : PLU Santé de Melun

*Intégration des enjeux
de santé dans les
différentes pièces du
PLU (rapport de
présentation, PADD...)*

Orientation 2 Promouvoir une urbanisation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement

Le PLU doit conduire à une vision globale de l'aménagement de la Ville de Melun, intégrant et anticipant les conséquences des opérations en matière d'environnement, d'exposition aux risques et aux nuisances, et de bien-être sur les populations. Dans un territoire quasi-totalement urbanisé, bordé et traversé par de grandes infrastructures routières et ferroviaires, il est nécessaire d'intégrer, de mesurer ces incidences et d'assurer une veille, une évaluation à court, moyen et long terme à l'appui d'indicateurs et de critères objectifs.

3 grands objectifs :

- > Soutenir les projets durables et économes en énergie
- > Réduire l'exposition des habitants et des milieux naturels aux risques et aux nuisances
- > Concevoir un développement préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers

Et au-delà, la santé en thème transversal du PADD.

Retour d'expérience : PLU Santé de Melun

OAP thématiques et sectorielles, chartes et autres documents de planification

- Les OAP s'avèrent des outils pertinents pour décliner ces enjeux opérationnellement :
- *une OAP santé ? D'autres PLU ou PLUi ont intégré cette dimension au travers d'OAP thématiques (ex: Est Ensemble, OAP "Santé Risques et Nuisances")*
- *une OAP sectorielle, avec focale santé, prévue sur un secteur ZAC (ex: Nanterre a réalisé dans cette veine deux OAP Sectorielles, Les Groues et Les Papeteries, avec une focale santé)*

- Déclinaison de ces principes au sein d'une charte d'aménagement durable
 - Articulation avec le futur Contrat Local de Santé de Melun

- Réflexion entamée pour partager ces enjeux au niveau du futur PLUi de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

1

2013 à 2015 - Un PLU innovant, affichant des ambitions en termes de santé

Des développements encadrés



- Nuisances sonores supérieures à 65 dB(A) (seuil de pénibilité) (Lden jour/soir/nuit)
- Zone de vigilance de 150m autour des voies classées à grande circulation
- ▨ Carrières
- ←→ Transport matières dangereuses par canalisation
- ←→ Transport matières dangereuses par route
- ⊙ Sources électromagnétiques

Carte des contraintes environnementales
(OAP – PLU, version 2015)

OAP DES GROUES :

Des préalables à l'arrivée des nouveaux usagers :

désenclaver et traiter les coupures urbaines, mise en service du RER E, réalisation des équipements scolaires

Préserver la santé des usagers :

Tenir compte des nuisances et des risques (pollution des sols, bruit, qualité de l'air)

Répondre aux multiples besoins des habitants :

- Proposer une offre de logements diversifiés (min 30% logements sociaux pour les opérations neuves de + 1200m²)
- Contribuer au relogement des habitants des grands quartiers de logement social
- Développer les équipements collectifs nécessaires à la vie du quartier (écoles, crèches, plaine des sports, espaces verts)

Un cadre de vie de qualité à garantir :

- Développer une large palette d'espaces verts (minimum de 4 ha d'espaces verts ouverts au public)
- Recommandation de créer des jardins partagés privés
- Préserver les éléments remarquables du patrimoine
- Tendre vers un quartier autonome en énergie

**Protocole des Groues : Réalisation d'une
Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS)**

2

2015 à 2019 - Expérimentation des EIS



Niveau de faisabilité

- simple
- modérée
- complexe

Effet

- 0 : réduire risque
- 1 : renforcer le potentiel bénéfique

EIS des Papeteries - Des recommandations hiérarchisées

Toutes les parties prenantes du projet (Etat, SPLAN, Ville, CD92, groupement propriétaire, futurs preneurs)

Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet
Agir sur les points noirs environnementaux à la source pour réduire fortement la pollution de l'air et les nuisances sonores à proximité du site							
Programmer la couverture de l'A86, sur le tronçon le plus emprunté (du Pont Anatole France à l'allée de l'Université)	Décision de l'Etat	Etat / Ville de Nanterre	Long terme		Elevée	Riverains et usagers	0
Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores, en limitant les expositions multiples notamment dans les bâtiments de la Zac et les espaces publics du campus	Splan, Ecocampus Seine, CD92	Ecocampus Seine	court terme		faible	Riverains et usagers	0
Améliorer les atouts paysagers du site							
Encourager les zones perméables et plantées au sein de la ZAC	Charte avec l'opérateur de la ZAC	Ecocampus Seine / CD92/ Splan/ Ville de Nanterre	Court terme		Faible	futurs usagers	1
Utiliser les clôtures entre espace public et terrains privés pour végétaliser, implanter des équipements et des aménités urbaines	A intégrer dans la charte aménageur, les CCTP des AO	Ecocampus Seine / CD92	Court terme		Faible	Riverains et usagers	1
Améliorer le niveau de service à la population par la création de nouveaux services dans les programmes de la ZAC pour les usagers du Parc et la population travaillant dans la ZAC.		Ecocampus Seine/ Ville de Nanterre / CD92	Moyen terme		Faible	Riverains et usagers	1
Un site en partie accessible pendant les phases de chantier							
Créer un accès public provisoire aux Berges de Seine dès 2018 en organisant des emprises de chantiers autonomes	Principe à intégrer dans l'organisation des emprises de chantier et imposer à tous les opérateurs de la ZAC	Ecocampus Seine, CD92	Court terme		Faible	Riverains et usagers	1
Rendre le chantier visible, informer la population à chaque phase de chantier, créer un comité de suivi de chantier, susciter une appropriation du projet pendant le chantier	Elaborer un planning d'actions en direction de la population	Ecocampus Seine, CD92	Court terme		Faible	Riverains	1

Pour aller plus loin :
*IPR - Intégrer la santé
dans les documents
d'urbanisme*

<https://www.ekopolis.fr/ressources/guide-integrer-la-sante-dans-les-documents-durbanisme>

INTÉGRER LA SANTÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



1. Le projet Hébert et genèse de la démarche EIS

Un projet Mixte de 103 000m² de SDP sélectionné dans le cadre de l'AMI SEAD (Ademe & ARS) en 2019 qui a été à l'origine d'une généralisation des EIS dans les projets parisiens en 2021



Vue aérienne du projet (F. Marcuz, 2021)



Plus d'1 ha d'espaces
végétalisés dont un
square de 4 000 m² et
un jardin de 3 000 m²



39 500 m²
d'activités
tertiaires



49 000 m² de
logements, dont 60 %
de logement social



8 200 m² d'activités
dont 1 000 m² pour un
espace de logistique
urbaine



1 500 m² de
commerces et
services de proximité



1 crèche
1 équipement
d'enseignement

2. Les grands enjeux de santé : le périmètre de l'EIS

Aménagement des espaces communs



- * Aspects physiques (revêtement, plantation, mobilier)
- * Usages partagés et animations de l'espace public
- * Sentiment de sécurité, visibilité
- * Activités physiques
- * Fonctions écosystémiques
- * ...

Animation et programmation des RDC



Plan des rdc (Laq, 2019)

- * Services à la population
- * Mixité sociale et fonctionnelle
- * Accessibilité des logements et des commerces
- * Animation de l'espace public

Cadrage* des périmètres de l'analyse des impacts du projet :

• **Focus sur la « composante » Espaces publics du projet d'aménagement** = déterminant de santé transversal pour garantir le vivre-ensemble, et dès lors la qualité de vie au sens large, et réduire les inégalités = le cumul des vulnérabilités que subissent certains groupes de populations concernés directement / indirectement par le projet et ses impacts sur le territoire) : leviers de cohésion sociale

• Focus sur certains groupes de populations potentiellement plus vulnérables (besoins spécifiques en termes d'aménités de l'espace public) : **les femmes et les jeunes filles (16-26 ans)**

2. Focus sur la mixité de genre et les enjeux associés :

Au croisement de l'environnement de proximité – des besoins des populations concernées – des « composantes » du projet :

Sur les enjeux de santé associés

[Éléments issus d'une RL]



Activité physique (offre d'équipements sportifs et de loisirs inclusifs et promotion des modes actifs) & capital social

Accessibilité à ... (une alimentation saine, aux espaces publics, à l'emploi, ..)

Qualité des espaces publics – accès à des **espaces verts** (double-enjeu / antagonisme)

Sentiment de sécurité

Équité – mixité de genre



**Cumul de vulnérabilités : inégalités liées au genre + inégalités socio-éco.
= inégalités sociales ++**

Sur les enjeux populationnels associés

[Éléments issus du PT, diagnostic « en marchant », entretiens parties prenantes, ateliers participatifs dont atelier jeunes filles non-mixte*]

La **jeunesse** (16-25 ans) qui représente un public « invisible » et à enjeux spécifiques sur le secteur.



Sentiment d'appartenance
Sentiment de sécurité/insécurité

(objectivation des stratégies de contournement/détournement)

Solidarité au sein du « groupe pop. Des jeunes »

Disponibilité/accessibilité équipements sportifs et de loisirs, offre culturelle, espaces verts, etc.



Un **levier sur le quartier** : des structures associatives moteurs portées par les jeunes, en particulier l'AJAP (Association de la Jeunesse Ambitieuse de Paris)

Impacts potentiels négatifs du projet

- du **mobiliier urbain** → sur la pratique d'activités physiques par les jeunes filles

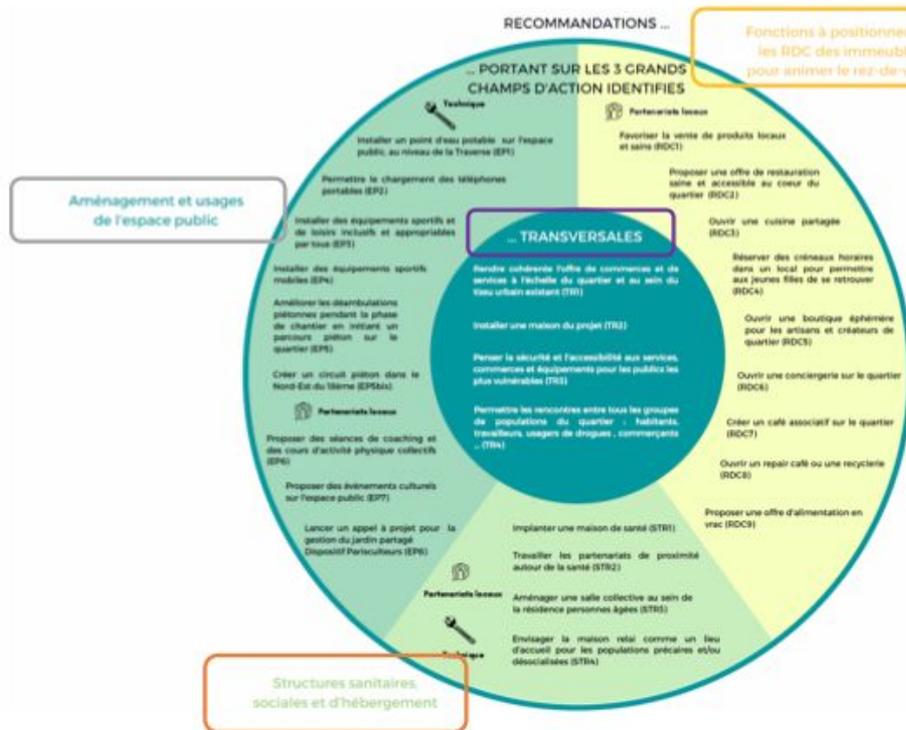
- du **parcours sportif** → sur le sentiment de sécurité des jeunes filles et leur pratique d'activité physique

=Enjeux associés à l'aménagement de surface des espaces communs



Recommandations pour minimiser les impacts potentiellement négatifs

4. Les recommandations



Priorité Mixité de genre + jeunesse :

déclinaison en plusieurs niveaux de reco (approche universel proportionné)

- o Aménagement opérationnel des espaces
- o Programmation d'activités / commerces
- o Animation/dimension usages

« Installer des équipements sportifs et de loisirs inclusifs et appropriables par tous.tes »

« Réserver des créneaux horaires dans un local pour permettre aux jeunes filles de se Retrouver »

« Penser la sécurité et l'accessibilité aux services, commerces et équipements pour les publics les plus vulnérables »

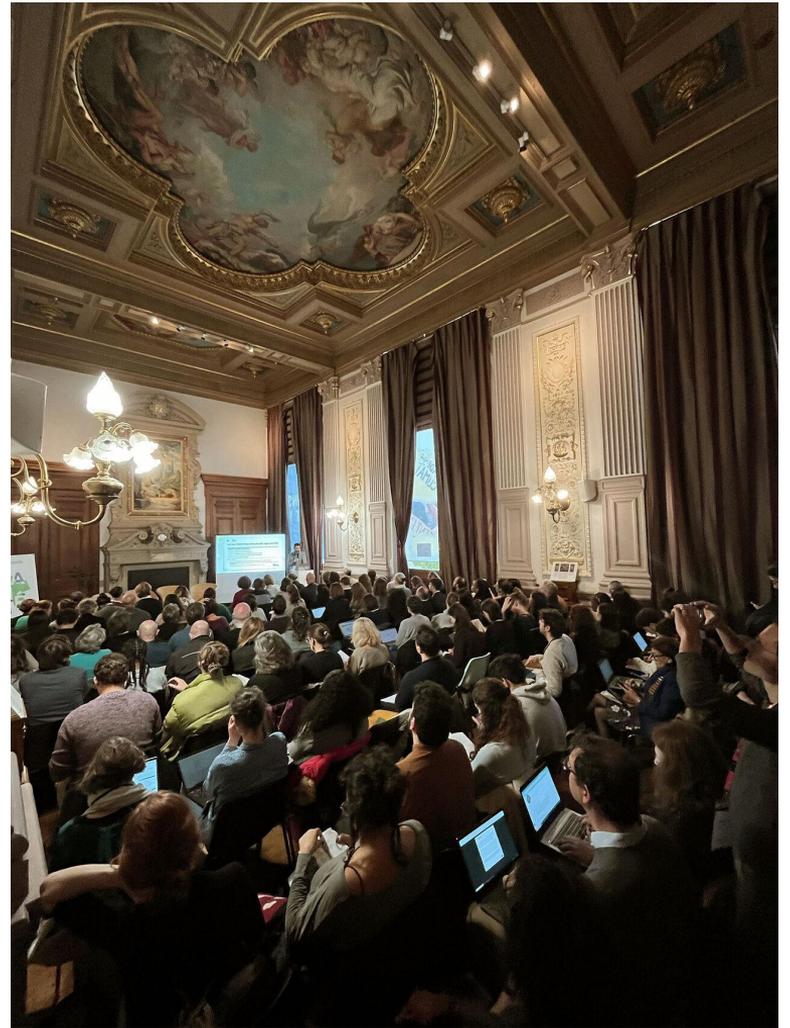
« Permettre les rencontres entre tous les groupes de populations du quartier (habitants, travailleurs, usagers de drogues, professionnels, ...) »

La transversalité des recommandations implique :

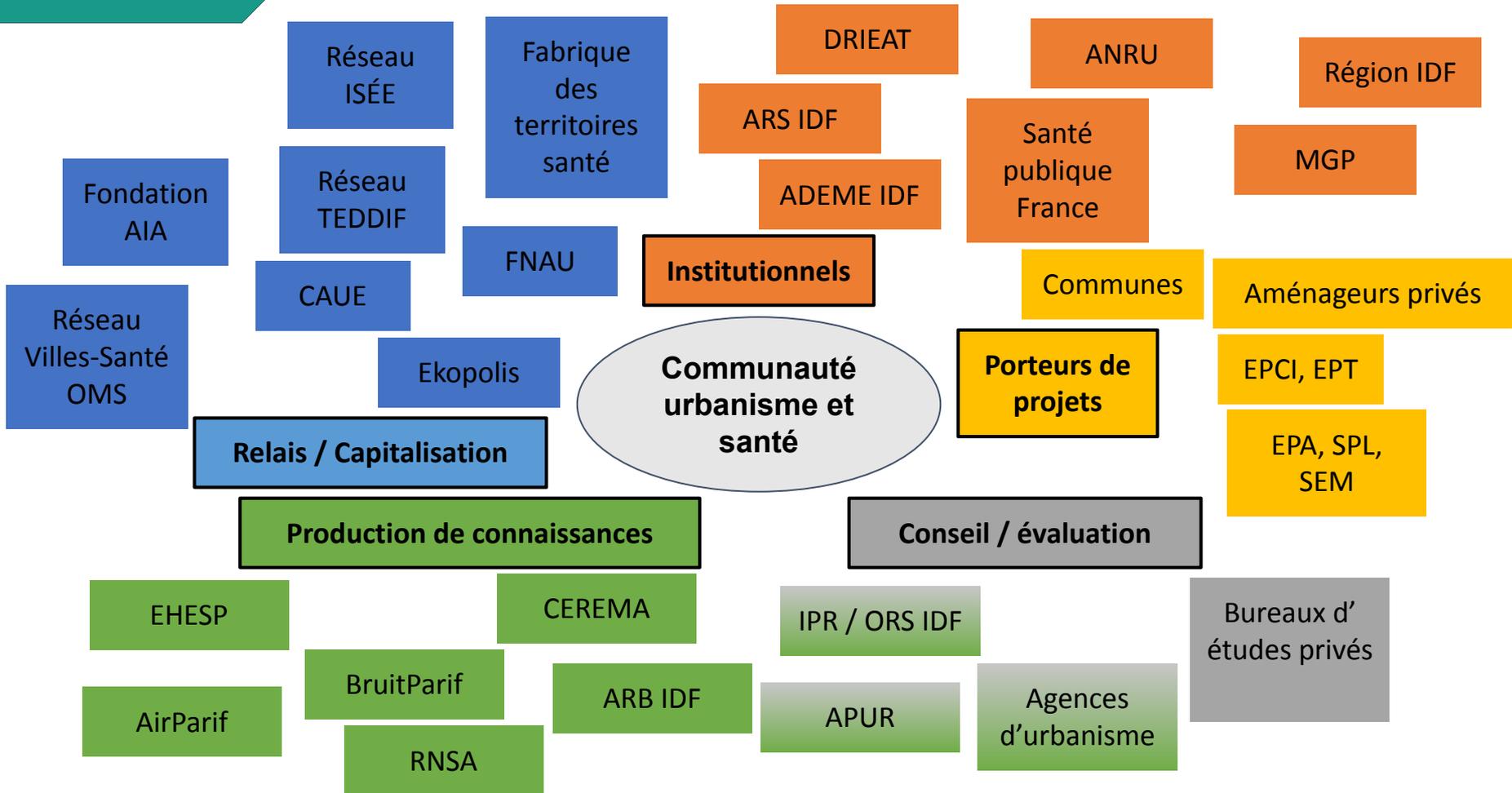
- o Une méthodologie de suivi adaptée aux spécificités (acteurs, temps long...)
Exemple : Assis. Maitrise d'usages Quartiers : suivi de la mise en œuvre dans le temps
- o Suivi de la cohérence des actions portées par d'autres acteurs avec pour fil directeur la prise en compte de leurs potentiels impacts sur les inégalités
Exemple : relais/pilotes – temps de vie du projet à plusieurs tps

Pour aller plus loin :
*5ème Journée Régionale
Urbanisme & Santé -
Ekopolis*

https://www.youtube.com/watch?v=dBp9ZRpjoYo&list=PLc0002ooli139ROEqAP35AJLwHy80Ha38&ab_channel=Ekopolis



Les principaux acteurs franciliens



Quelles perspectives ?



Cadre réglementaire et législatif

→ Promulgation du PNSE 4, et déclinaisons dans les différentes régions au travers des PRSE. Deux ambitions affichées : adaptation au changement climatique et “One Health”

→ Évolutions réglementaires : surveillance de la QAI dans les ERP, future réglementation environnementale...

→ S'appuyer sur le volet sanitaire de l'Évaluation Environnementale / Étude d'impact Environnementale

→ Exigence de prise en compte de la santé dans les marchés publics ? EIS réglementaire ?

Quelles perspectives ?



Argumentaire et plaidoyer

- La santé pour convaincre : thématique qui nous concerne tous, qualité des projets
- Objectiver le fait que l'on traite déjà de la santé
- Quantifier les effets de la prise en compte de la santé : des travaux du [CESE](#), de [France Stratégie](#)...
- Dépasser les injonctions contradictoires, les freins... et insister sur les synergies entre prise en compte de la santé et préservation de l'environnement
- Pour les BE : se sensibiliser, se former, être force de propositions auprès de la maîtrise d'ouvrage.

Urbanisme & Santé



Ekopolis s'engage pour un urbanisme favorable à la santé

On le sait aujourd'hui : l'état de santé d'un individu dépend pour moitié de son environnement. Les pollutions et nuisances, la présence d'espaces verts et la chaleur urbaine, l'accessibilité, les mobilités... sont autant de déterminants qui ont un impact sur la santé des populations. On sait aussi que malgré un bon état de santé global, la France est marquée par de fortes inégalités : les plus précaires sont souvent les plus exposés et vulnérables, et la crise sanitaire que nous traversons nous l'a brutalement rappelé.

C'est pour répondre à ces défis que l'urbanisme favorable à la santé s'est développé, en proposant des démarches visant à intégrer au mieux les enjeux de santé publique dans les opérations d'aménagement. **Aménageurs, urbanistes : vous avez un rôle à jouer !** Par votre action sur l'environnement urbain et le cadre de vie, vous avez en main les clés pour réduire les impacts délétères et déployer des solutions innovantes pour améliorer le bien-être et la santé des populations.

En accord avec nos convictions, nous avons engagé chez Ekopolis un programme d'action pour appuyer ces efforts : publications et dossiers thématiques, événements, ateliers, formations, et l'accompagnement sur-mesure de vos opérations. **Ensemble, remettons la santé au premier plan !**

Alban NARBONNE

Chargé de mission Urbanisme et Santé



Pour aller plus loin



[FORMATION] Les fondamentaux du bâtiment durable



Urbanisme & Santé
[FORMATION] DDQE - Développement Durable et Qualité Environnementale



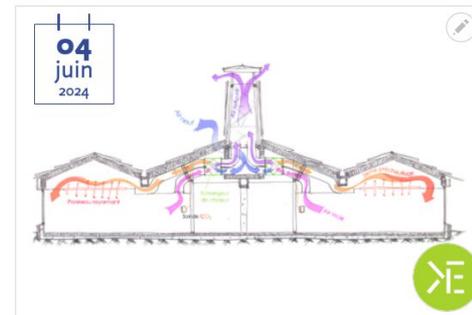
[FORMATION] Conception de la ventilation naturelle



Urbanisme & Santé
[FORMATION] Rafrâichir les villes



Économie circulaire
[FORMATION] Concevoir et piloter un projet



[FORMATION] Principes généraux de la ventilation naturelle

Pour aller plus loin



L'intelligence
collective pour
mieux bâtir et
aménager



Quartiers et bâtiments
durables franciliens

qbdf

<https://www.ekopolis.fr/les-demarches-quartiers-et-batiments-durables-franciliens>

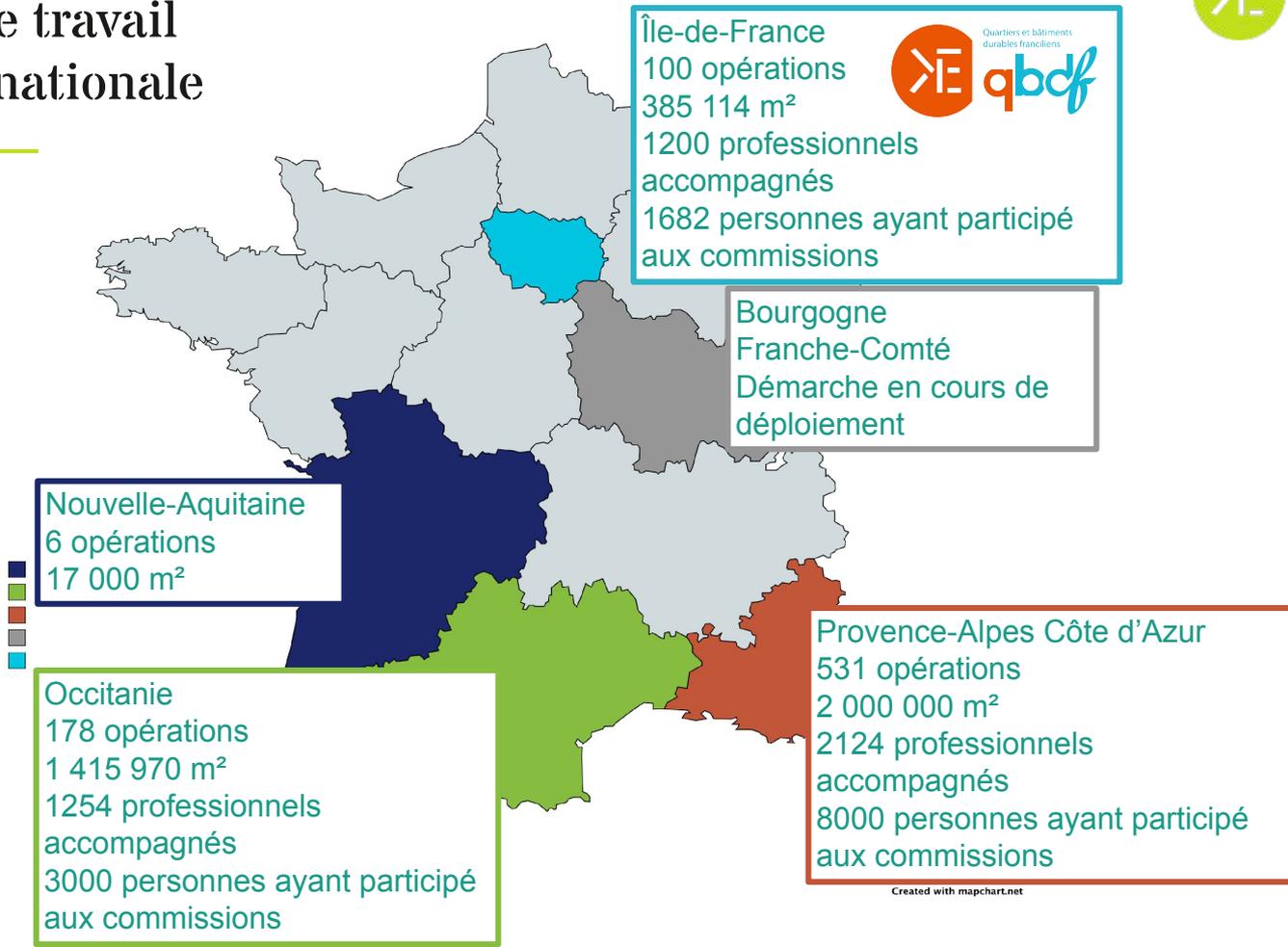


<https://www.ekopolis.fr/demarche-ecrains-air-interieur-sain-ademe>

Un cadre de travail à l'échelle nationale



2,3 millions de m²
et **700** opérations
accompagnées
11 000
professionnels
sensibilisés



Pour aller plus loin

Expé
URBA SANTE

BOOSTONS SANTÉ
ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DANS LES TERRITOIRES



AMI Expé URBA SanTé (ADEME, Ecolab) → 31 mars :

<https://www.innoverpouurlatransitionecologique.fr/fr/challenges/expe-urba-sante?lang=fr>

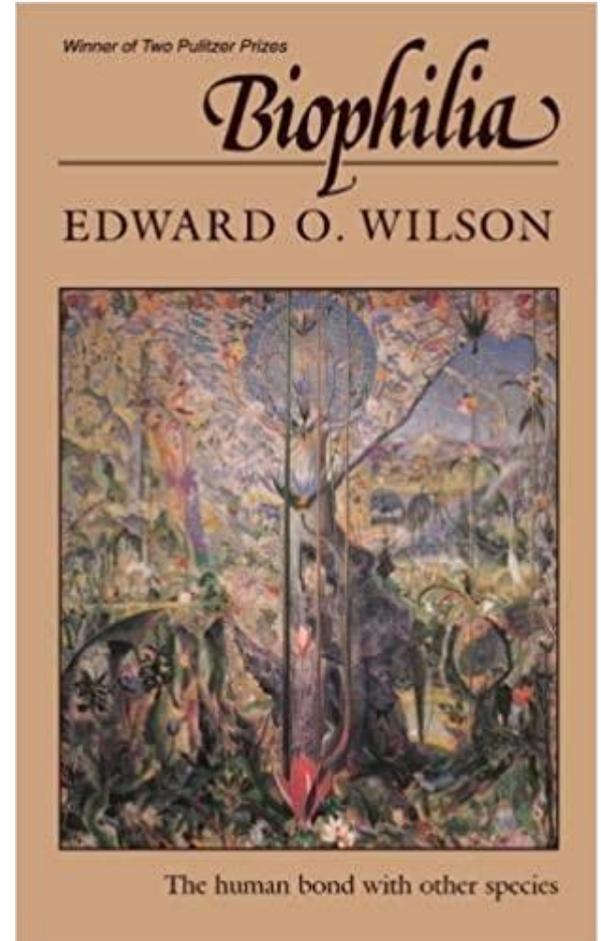
Contacts utiles

- 
- > ADEME IDF - valerie.plet@ademe.fr
 - > ADEME nationale - ariane.rozo@ademe.fr
 - > ARS IDF - carole.poisson@ars.sante.fr
gwendal.bars@ars.sante.fr (CLS)
 - > DRIEAT - adeline.live@developpement-durable.gouv.fr
 - > Ekopolis, démarches QBDF - leon.couccke@ekopolis.fr
sarah.lafitte@ekopolis.fr
 - > Ekopolis, formations : brigitte.fernandez@ekopolis.fr
 - > Ekopolis, urbanisme et santé : alban.narbonne@ekopolis.fr



Merci pour votre attention !

alban.narbonne@ekopolis.fr



E. O. Wilson, *Biophilia*, 1984